

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
194^e année
15 novembre 2018
n° 39 / 7796^e
pages 2129 à 2176



ÉDITORIAL

2129 Légiférer sans comprendre, *Alain Couret*

ACTUALITÉS

- 2133 Crédit à la consommation (informations): taux de période et TAEG
- 2134 Bail commercial (résiliation): défaut de dénonciation au créancier nanti
- 2136 Contestation de paternité: conventionnalité du délai de prescription
- 2137 Frontières communes (espace Schengen): violation des droits fondamentaux
- 2138 Confiscation (restitution): droits du propriétaire de bonne foi

IN MEMORIAM

2145 Pierre Capoulade (1925-2018), *Constantin Michalopoulos et Didier Guével*

POINT DE VUE

2146 Plaidoyer pour une protection plus respectueuse des personnes vulnérables, *Nathalie Peterka*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2153 **Panorama:** Dommage corporel, *Mireille Bacache, Anne Guégan et Stéphanie Porchy-Simon*
- 2166 **Notes:** La durée de la garantie des vices cachés, *note sous Civ. 1^{re}, 6 juin 2018, Cyril Grimaldi*
- 2171 Appel mal dirigé en matière de pratiques anticoncurrentielles: confirmation de la (très discutable) thèse du défaut de pouvoir juridictionnel, *note sous Com. 10 juill. 2018, Rafael Amaro*

ENTRETIEN

2176 Laurent Pettiti - Vers une Convention européenne sur la profession d'avocat?

DALLOZ



Version numérique incluse*



321839
9 782993 218396

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,
et Philippe MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas LEFORT (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction: Véronique THILL

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 01 40 92 20 85 - Fax: 01 40 64 89 92

Service publicité: Myriam LACROIX, Responsable

Tél.: 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 645 € HT (658,55 € TTC)

Étranger: 711 € HT

Prix au numéro: 28,59 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Novembre 2018

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut



Origine du papier: Portugal

Taux de fibres recyclées: 0 %

Certification PEFC™

Indice Eutrophisation: 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Alain Couret

2129

Légiférer
sans comprendre

ACTUALITÉS

2132

DROIT DES AFFAIRES

Concurrence-Distribution

Rupture brutale de relation commerciale: recevabilité d'une demande indemnitaires autonome, *Com.* 24 oct. 2018

Consommation

Crédit à la consommation (informations): taux de période et TAEG, *TI Saint-Quentin*, 5 oct. 2018

Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial (bail dérogoaire): portée de l'immatriculation au registre du commerce, *Civ.* 3^e, 25 oct. 2018

Bail commercial (révision du loyer):

modification des facteurs locaux de commercialité, *Civ.* 3^e, 25 oct. 2018

Bail commercial (résiliation): défaut de

dénonciation au créancier nanti, *Civ.* 3^e, 25 oct. 2018

Société et marché financier

Autorité des marchés financiers (sanctions): annulation d'une décision pour irrégularité, *Com.* 24 oct. 2018

2135

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Assurance (exclusion de garantie): preuve de l'intention dolosive de l'assuré, *Civ.* 2^e, 25 oct. 2018

Famille-Personne-Succession

Contestation de paternité: conventionnalité du délai de prescription, *Civ.* 1^{er}, 7 nov. 2018

Régime matrimonial (communauté): dette personnelle et preuve d'un bien propre, *Civ.* 1^{er}, 17 oct. 2018

2137

DROIT IMMOBILIER

Copropropriété

Compte bancaire séparé (dispense): fixation de la durée par l'assemblée générale, *Civ.* 3^e, 25 oct. 2018

2137

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Frontières communes (espace Schengen): violation des droits fondamentaux, *CJUE* 24 oct. 2018

2138

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Confiscation (restitution): droits du propriétaire de bonne foi, *Crim.* 7 nov. 2018

Circulation routière (excès de vitesse): preuve contraire au procès-verbal, *Crim.* 30 oct. 2018

Détournement de fonds publics: pas de condition relative à la finalité de l'acte, *Crim.* 24 oct. 2018

Faux en écritures publiques (qualification): procurations de vote, *Crim.* 24 oct. 2018

Procédure pénale

Saisie pénale immobilière: portée de l'usage du domicile dans la commission de l'infraction, *Crim.* 24 oct. 2018

Détention provisoire (mise en liberté): délai pour statuer de la chambre de l'instruction, *Crim.* 16 oct. 2018

Aménagement de peine (libération conditionnelle): motivation du rejet d'une demande, *Crim.* 31 oct. 2018

Pourvoi en cassation (procédure): délai et recevabilité du mémoire personnel, *Crim.* 30 oct. 2018

Commission rogatoire (garanties procédurales): non-renvoi d'une QPC, *Crim.* 30 oct. 2018

2141

DROIT PUBLIC

Environnement

Espèce animale protégée (détention non autorisée): portée d'une tolérance administrative, *Crim.* 16 oct. 2018

Santé publique

Hospitalisation d'office (demande de mainlevée): point de départ du délai de douze jours, *Civ.* 1^{er}, 7 nov. 2018

2142

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Licenciement économique (irrégularité): absence d'institutions représentatives, *Soc.* 17 oct. 2018

Salarié protégé (compétence judiciaire): licenciement pour inaptitude physique, *Soc.* 17 oct. 2018

Travail de nuit (infraction): preuve par les listings de pointage des salariés, *Crim.* 30 oct. 2018

Transfert des contrats de travail: portée sur le règlement intérieur, *Soc.* 17 oct. 2018

2144

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

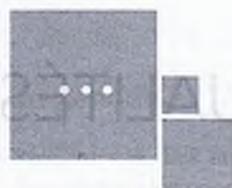
Procédure civile

Saisie immobilière (commandement de payer): péremption avant l'audience d'orientation, *Civ.* 2^e, 18 oct. 2018



IN MEMORIAM

2145 Pierre Capoulade (1925-2018)
par Constantin Michalopoulos et Didier Guével



POINT DE VUE

2146 Plaidoyer pour une protection plus respectueuse
des personnes vulnérables
par Nathalie Peterka



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

2148 Retour sur le délai butoir de l'article 2232 du code civil
par Jean-Denis Pellier

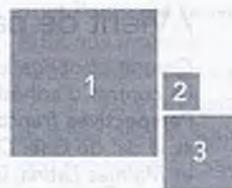
PANORAMA

2153 Dommage corporel
octobre 2017- septembre 2018
par Mireille Bacache, Anne Guégan
et Stéphanie Porchy-Simon

NOTES

2166 La durée de la garantie des vices cachés,
note sous Civ. 1^{re}, 6 juin 2018
par Cyril Grimaldi

2171 Appel mal dirigé en matière de pratiques
anticoncurrentielles: confirmation de la (très discutable)
thèse du défaut de pouvoir juridictionnel,
note sous Com. 10 juill. 2018
par Rafael Amaro



ENTRETIEN

2176 Laurent Pettiti - Vers une Convention européenne
sur la profession d'avocat ?

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr